

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2016

=====

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

L'an deux mille seize, le huit février, le Conseil Municipal de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 sous la Présidence de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire

Présents : Patrick MOLLARD, Jérôme BAUDIN, Bernard ANSELMINO, Martine KOHLY, Marie-France MONTMAYEUR, Gilbert EYMIN, Cécile LAFORET, Béatrice DEQUIDT, Carine PICCEU, Marc ROSSET, Patricia HERNANDEZ, Georges ZANARDI, Karine SANCHEZ-BEAUFILS, Olivier LAVARENNE, Hubert SALINAS, Louis ROUSSET, Philippe CHAUVEL

Pouvoirs : Virginie LAGARDE, pouvoir à Carine PICCEU
André TAVEL-BESSON, pouvoir à Georges ZANARDI
Véronique DESROZES, pouvoir à Bernard ANSELMINO
Guillaume REY, pouvoir à Patrick MOLLARD
Mathias CAUTERMAN, pouvoir à Marc ROSSET
Fabienne LEBE, pouvoir à Philippe CHAUVEL
Carin THEYS, pouvoir à Hubert SALINAS

Absents : Monique HILAIRE, Jean-Luc MOLLARD

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard, ouvre la séance du conseil municipal organisé à l'Hôtel de Ville dans la salle Veyton.

Il aborde le premier point de l'ordre du jour à savoir l'avenir de la société thermique.

Monsieur le Maire se dit très sensible à la présence du personnel de l'établissement thermique.

Il fait d'abord un rapide historique de la société thermique où il fut un temps où cette entreprise appartenait à un groupe qui rassemblait de nombreuses stations thermales.

Il fut également un temps où la société thermique prospérait, construisait et embauchait et était entourée de dizaines d'hôtels, de plus de 400 lits dans des maisons d'enfants et où vingt médecins thermaux œuvraient au bénéfice des curistes.

Depuis 40 ans, force est de constater la chute inexorable des voies respiratoires.

C'est pourquoi, en 1992, Monsieur Jean-Marie CHARDON, a fait le choix courageux avec l'aide décisive de la Région Rhône-Alpes de réaliser la rhumatologie.

Si cet investissement n'avait pas été réalisé l'avenir thermique aurait été alors compromis.

En 1997, Monsieur CHARDON annonçait la fermeture progressive de l'établissement thermique.

Aussi, face à l'absence de repreneur privé, la commune a alors procédé à l'acquisition de cette société avec l'aide de l'ensemble des Allevardins, puisque la fiscalité locale a été augmentée de 17 %.

Avec ce rappel historique, Monsieur le Maire indique qu'il faut avoir la mémoire du passé et ne rien regretter des efforts réalisés pour conjuguer les fragilités du thermique.

Monsieur le Maire poursuit son intervention en indiquant les efforts financiers réalisés par la commune :

- Capital de la société : 3 258 000 €
- Acquisition foncière : 846 000 €
- Subvention d'investissement : 385 000 €
- Avance en compte courant : 102 000 €
- Réalisation des forages thermaux : 500 000 €
- Construction du Centre Sport Santé

Monsieur le Maire tient à rendre hommage à Monsieur Thierry THOMAS qui a initié la fibromyalgie.

Monsieur le Maire remercie également le personnel thermal pour son implication, son travail, son énergie et comprend sa lassitude d'être bousculé par les rumeurs. Selon Monsieur le Maire, le personnel n'a pas mérité les assauts de pessimisme dont son activité a été entourée. Pour Monsieur le Maire, si ce soir nous pouvons écrire de nouvelles pages, c'est au personnel thermal que nous le devons.

En 2015, Madame Monique HILAIRE, Président Directeur Général des thermes, a pris l'initiative de saisir le Tribunal de Commerce pour une mise sous sauvegarde dans le but de savoir si la société était encore viable.

Avec l'aide précieuse du juge, Monsieur DEMEURE et de l'administrateur judiciaire, Monsieur SAINT-PIERRE, deux solutions ont alors émergé :

- Soit la commune d'Allevard, en sa qualité d'actionnaire majoritaire, continue à gérer la société
- Soit la gestion est transférée à une société privée.

La commune d'Allevard a alors préconisé cette deuxième solution.

Monsieur Jérôme BAUDIN, Adjoint au Maire, à la demande de Monsieur le Maire prend alors la parole.

Suite à une publicité, Maître SAINT-PIERRE, en sa qualité d'administrateur judiciaire a reçu sept offres, dont les trois suivantes ont été confirmées :

- Une offre de la financière Millepertuis
- Une offre de la société Valvital
- Une offre de la SET (Société Européenne de Thermalisme) qui gère la station thermale de Brides-les-Bains et qui fait partie du groupe LEBON créé en 1847.

Il s'agissait de trois propositions de qualité. Néanmoins, une offre se détachait nettement, celle de la SET, car elle proposait :

- La continuité de la société actuelle
- Le respect des fournisseurs et des contrats existants
- Le maintien de l'emploi thermal
- Des perspectives claires d'investissement

Dans cette offre, la commune d'Allevard reste propriétaire de l'eau thermale.

En conclusion, Monsieur BAUDIN propose au Conseil Municipal de retenir cette offre.

Avant de donner la parole aux Conseillers Municipaux, Monsieur le Maire précise que trois réunions ont été organisées :

- Le lundi 1^{er} février 2016 avec l'équipe majoritaire
- Le vendredi 05 février 2016 avec l'opposition municipale
- Le samedi 06 février 2016 avec les Maires du canton.

Monsieur Hubert SALINAS, Conseiller Municipal prend alors la parole et précise que le Maire reporte l'échec sur l'Etat en raison de la diminution des dotations de l'Etat. Or, selon Monsieur SALINAS, il est gênant de reporter les raisons de l'échec sur l'Etat alors que celui-ci aide la commune d'Allevard dans le cadre des emprunts toxiques.

Monsieur SALINAS indique que lors de la réunion du vendredi 05 février 2016, le document transmis par Monsieur le Maire est succinct.

C'est la raison pour laquelle le groupe Allevard Action Citoyenne ne dispose pas de moyens pour se prononcer.

Pour Monsieur SALINAS l'effort d'investissement du repreneur s'élève à 1M€ (montant non négligeable).

Il précise également :

- Que si la salle la Pléiade avait été plus petite, la commune d'Allevard aurait pu trouver le million d'euros souhaité pour mettre en place un plan de reprise
- Que le plan de reprise de la société par le privé semble inévitable.
- Que ce bien acheté par les Allevardins est revendu sur la base de l'euro symbolique diminuant ainsi la richesse des habitants.
- Que rien dans l'offre ne définit les nouvelles relations entre la commune et la SET.

Monsieur SALINAS conclut en souhaitant savoir si, d'une part, les enfants pourront toujours profiter du parc et d'autre part, si les activités qui donnaient de la vie, à savoir kermesse de l'école et la brocante pourront toujours avoir lieu.

Monsieur SALINAS termine son intervention en félicitant le personnel des thermes pour leur travail et il souhaite bon vent au personnel des thermes et à la société thermale.

Monsieur Louis ROUSSET, Conseiller Municipal indique qu'une commune a beaucoup de difficulté pour diriger une société (elle est à la fois juge et partie).

Selon lui, on ne peut continuer comme cela et nous sommes obligés de passer par une bonne solution.

Monsieur ROUSSET précise qu'il votera favorablement et conclut en disant « Allons-y ».

En réponse, Monsieur le Maire se dit surpris que face à l'enjeu, les seules questions posées concerne les brocantes et la kermesse.

Il insiste sur les faits que les Allevardins ont acquis la propriété de la source d'eau thermale qui restera municipale.

Pour Monsieur le Maire, il est facile d'être courageux dans la critique et difficile de l'être dans la décision.

Concernant les emprunts toxiques, il indique que c'est l'Etat qui par le biais de la banque DEXIA a mis les communes dans une situation difficile et qu'il est légitime que l'Etat les aides à s'en défaire.

Enfin, sur la salle la Pléiade, depuis son inauguration l'opposition municipale a toujours trouvé cette salle trop grande.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il a été destinataire aujourd'hui d'une lettre de Madame Monique HILAIRE qui a décidé de démissionner de toutes ses fonctions électives.

En conséquence, le Conseil Municipal doit procéder à une nouvelle élection concernant ses représentants au sein du Conseil d'Administration de la SAEM du Domaine Thermal.

Il est ensuite passé au vote des deux délibérations concernant les thermes.

Délibération n° 05/2016 –

ETABLISSEMENT THERMAL

Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire, rappelle que la commune d'Allevard a racheté les Thermes en 1997 afin d'éviter la fermeture de cette activité économique majeure pour le pays d'Allevard.

Pendant 19 ans, la commune a soutenu activement les Thermes sur le plan financier par le biais d'augmentation de capital, de subvention d'investissement et d'avance en compte courant. Tous ces soutiens financiers ont permis de maintenir l'activité économique principale du pays d'Allevard.

Suite aux baisses de dotation de l'Etat la commune d'Allevard, en sa qualité d'actionnaire majoritaire, n'est plus en mesure de soutenir financièrement cette société.

Par conséquent, une procédure de sauvegarde a été ouverte le 2 Juin 2015.

Depuis le mois d'Octobre 2015, une recherche de repreneur / investisseur par le mandataire judiciaire auprès de l'ensemble des autres établissements thermaux a été menée.

Trois sociétés actuellement déjà exploitantes d'au moins une société thermale ont candidatées à la reprise des Thermes d'Allevard. Deux possibilités majeures étaient envisageables.

- Soit la continuité de la société actuelle,
- Soit la liquidation et cession à une nouvelle société.

La première solution a été privilégiée car elle permet d'abord la reprise de l'ensemble des salariés ensuite le paiement des créances et la poursuite des contrats dont celui de la chaufferie bois.

Le rachat du capital de la SAEM est expliqué dans la présentation.

Par cette délibération le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la vente des actions au groupe Lebon (S.E.T.).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mener à bien toute la procédure de cession d'actions et à signer tous les documents à intervenir.

Vote : unanimité, moins 4 abstentions (Fabienne LEBE, Carin THEYS, Hubert SALINAS, Philippe CHAUVEL).

**Délibération n° 19/2016 – ELECTIONS
DES REPRESENTANTS DU CONSEIL
MUNICIPAL A LA SAEM DU DOMAINE
THERMAL**

Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD

Le Conseil Municipal rappelle que deux délibérations, en date du 07 juillet 2014 et du 15 juin 2015, ont été adoptées par le Conseil Municipal concernant l'élection de ses représentants dans différentes instances.

Il décide de modifier la délibération du Conseil Municipal suite à la démission de Madame Monique HILAIRE à compter du 22 février 2016

SAEM du Domaine Thermal

Membres du Conseil d'Administration :

- Monsieur Jérôme BAUDIN, représentant la commune d'Allevard, président directeur général de la SAEM du Domaine Thermal à compter du 22 février 2016
- Madame Béatrice DEQUIDT

- Monsieur Jean-Luc MOLLARD
- Monsieur Bernard ANSELMINO
- Madame Martine KOHLY

Il précise qu'à la demande de Monsieur Jérôme BAUDIN la fonction de président directeur général ne sera pas rémunérée.

Vote : unanimité, moins une abstention (Louis ROUSSET).

A l'issue du vote, Monsieur DEMEURE, juge au Tribunal de Commerce indique que la procédure a imposé la confidentialité judiciaire, expliquant l'absence de communication auprès des élus.

Selon lui, la solution retenue par le Conseil Municipal est la meilleure qui existe. Il est extrêmement rare d'avoir une proposition dans le cadre d'un plan de sauvegarde. Il conclut que la société, pendant toute la durée du plan de sauvegarde restera sous la surveillance de la justice.

Maître SAINT-PIERRE, administrateur judiciaire indique que la solution est inespérée et excellente pour le devenir de la société thermale et que le plan de sauvegarde devrait être homologué fin mars.

Monsieur Didier LE LOSTEC, Directeur Général de la SET présente son parcours professionnel et ensuite l'activité de la SET qui fait partie du groupe LEBON.

La salle applaudit ensuite cette décision historique.

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire prend la parole et suite à la question écrite posée par la liste Allevard Action Citoyenne, indique que d'une part la Communauté de Communes le Grésivaudan prendra fin février la compétence domaine skiable et que d'autre part, elle procèdera en avril ou en mai à la communautarisation du SIVOM du Collet d'Allevard.

Il conclut en précisant que le SIVOM des 7 Laux se réserve le droit de solliciter également une communautarisation.

Il est ensuite procédé à une suspension de séance.

Approbation du compte-rendu du 18 janvier 2016

Monsieur Louis ROUSSET, Conseiller Municipal demande à ce que sa lettre lue par ses soins en séance soit retranscrite intégralement dans le compte rendu.

Cette demande est acceptée.

Le compte rendu est ensuite adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Marie-France MONTMAYEUR est désignée pour assurer le secrétariat de la séance.

INTERCOMMUNALITE

<u>Délibération n° 06/2016 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU GRESIVAUDAN : NOUVEAUX STATUTS</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
--	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5214-16 ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan modifiés ;
Vu la délibération n° DEL-2015-337 du Conseil Communautaire du 07 décembre 2015 portant mise en conformité des compétences et actualisation des statuts ;

Considérant la nécessité pour la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan de mettre ses statuts en conformité avec la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) ;

Considérant qu'il convient d'anticiper certaines prises de compétences compte tenu du projet de révision du schéma départemental de coopération intercommunale prescrivant la dissolution de plusieurs syndicats intercommunaux ;

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Alleverd expose aux membres du Conseil Municipal le projet de nouveaux statuts proposé par la Communauté de Communes (cf. document annexé).

Le Conseil Municipal approuve la mise en conformité et l'actualisation des statuts de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Vote : unanimité

<u>Délibération n° 07/2016 – REFUS DE TRANSFERER LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN</u>	Rapporteur : Patrick MOLLARD
---	-------------------------------------

Monsieur Patrick MOLLARD, Maire-Adjoint indique au Conseil Municipal que la loi ALUR prévoit que la Communauté de Communes le Grésivaudan deviendra compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme à compter de mars 2017.

Toutefois, les communes membres de cet établissement de coopération intercommunale peuvent s'opposer à la mise en œuvre de la disposition de transfert automatique de la compétence urbanisme si dans les trois mois précédant le transfert effectif, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y oppose.

En effet, Il apparait particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme, qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie, en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle, et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

Des documents intercommunaux de planification viennent par ailleurs compléter le volet urbanisme communal, que ce soit en termes de déplacements ou d'habitat. Ces documents sont pris en compte dans le PLU communal qui doit leur être compatible.

Le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes le Grésivaudan.

Vote : unanimité

AFFAIRES FINANCIERES

Délibération n° 08/2016 – <u>PISCINE MUNICIPALE : TARIFS 2016</u>	Rapporteur : Martine KOHLY
--	-----------------------------------

Sur proposition de Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire chargée des Sports, le Conseil Municipal indique que la piscine d'Allevard sera ouverte au public du samedi 14 mai 2016 au dimanche 25 septembre 2016.

Il décide de reporter le vote des tarifs 2016 lors d'un prochain Conseil Municipal suite à la question posée par Monsieur Philippe CHAUVEL, Conseiller Municipal concernant le tarif à appliquer aux collégiens.

Vote : unanimité

Délibération n° 09/2016 – <u>CONTROLE PERIODIQUE D'UNE CHAUDIERE FUEL</u>	Rapporteur : Gilbert EYMIN
--	-----------------------------------

Monsieur Gilbert EYMIN, Adjoint au Maire indique que la législation actuelle oblige les propriétaires de chaudière fuel de 400 KW à 2 MK à assurer un contrôle périodique de l'efficacité énergétique.

Aussi, Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal de confier cette mission de contrôle de la chaudière située dans la Maison des Forges à la société APAVE pour un montant HT de 325 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la société APAVE pour un montant HT de 325 €.

Vote : unanimité

Délibération n° 10/2016– <u>VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX</u>	Rapporteur : Gilbert EYMIN
---	-----------------------------------

Sur proposition de Monsieur Gilbert EYMIN, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la société SOCOTEC pour un montant de 3 792,94 € T.T.C. concernant la vérification des installations électriques des bâtiments communaux

Vote : unanimité

Délibération n° 11/2016 – <u>CANTINE</u> <u>SCOLAIRE : ANALYSES</u> <u>BACTERIOLOGIQUES SUR LES</u> <u>ALIMENTS : AVENANT N° 1 AU</u> <u>CONTRAT</u>	Rapporteur : Marie-France MONTMAYEUR
---	---

Madame Marie-France MONTMAYEUR, Adjointe au Maire chargée de la Vie Scolaire rappelle que le Conseil Municipal dans une délibération en date du 02 février 2015, avait autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat relatif aux autocontrôles microbiologique effectués par le Laboratoire Vétérinaire Départemental de l'Isère concernant la cantine scolaire.

Madame l'Adjointe au Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir avec le Laboratoire Vétérinaire Départemental de l'Isère.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir avec le Laboratoire Vétérinaire Départemental de l'Isère

Vote : unanimité

Délibération n° 12/2016 – <u>CONTRAT</u> <u>D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE</u> <u>INFORMATIQUE</u>	Rapporteur : Gilbert EYMIN
---	-----------------------------------

Monsieur Gilbert EYMIN, Adjoint au Maire rappelle que le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat avec la Société DOMSYSTEL concernant l'assistance et la maintenance de tout le parc informatique municipal.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal de signer le nouveau contrat avec la Société DOMSYSTEL correspondant à une modification de la durée du contrat.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la société DOMSYSTEL.

Vote : unanimité

Délibération n° 13/2016 – <u>PERMANENCE</u> <u>JURIDIQUE</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
--	---

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Allevard organise depuis 1987 une permanence juridique assurée par un avocat.

Le service des permanences juridiques gratuit pour les administrés avait été étendu aux habitants des communes du canton moyennant une participation financière de celles-ci.

Le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec Maître Agnès MARTIN, avocate (délibération en date du 22 octobre 2001).

La commune de Saint Pierre d'Allevard (délibération n° 01/96 du 26 janvier 1996) et la commune de la Chapelle du Bard (délibération n° 2002/20 du 22 avril 2002) ont accepté notre proposition.

En conséquence, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à refacturer à ces communes au prorata du nombre de rendez-vous.

Il procède au recouvrement de ces participations par l'émission de titres de recettes.

Vote : unanimité

CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

<u>Délibération n° 14/2016 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES TERRAINS DE PETANQUE D'ALLEVARD</u>	Rapporteur : Martine KOHLY
--	-----------------------------------

Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des terrains de pétanque d'Allevard au profit de l'association « Pétanque du Pays d'Allevard ».

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des terrains de pétanque au profit de l'association « Pétanque du Pays d'Allevard ».

Vote : unanimité

<u>Délibération n° 15/2016 – ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE : ORGANISATION D'UN SPECTACLE « DANS DES SITES PATRIMONIAUX »</u>	Rapporteur : Patricia HERNANDEZ
---	--

Madame Patricia HERNANDEZ, Conseillère Municipale, indique au Conseil Municipal que l'école municipale de musique, en partenariat avec « Scène concept », souhaite organiser un spectacle en juin 2016 pour les élèves de l'école de musique d'Allevard avec 7 musiciens professionnels (Jean-Luc Dayan ; André et Yves Anelli, Jean-Jacques Stoll ; Laurent Rinaldi ; Alfio Origlio et Eric Ferrier).

L'objectif est la création d'un concert autour des musiques de Gino Vannelli, Al Jarreau, Chik Coréa orchestré pour l'harmonie et les classes de musique (chœurs et chants, violons, pianos, FM et grands élèves de l'école, danses, ...) afin de créer des liens entre les structures et d'intégrer de nouveaux musiciens à l'orchestre de l'harmonie.

La commune souhaite profiter de cette masterclass pour mettre en valeur son patrimoine local et attirer les spectateurs (touristes, allevardins et habitants du Grésivaudan) dans les lieux caractéristiques d'Allevard : le parc thermal, le hall de la résidence le Splendid, la Tour du treuil (à définir).

Les 122 élèves de l'école de musique seront intégrés dans ce concert qui sera personnalisé en fonction du niveau des musiciens. Un coaching individuel sera réalisé pendant les master-

class. De nombreux styles de musiques seront fusionnés en fonction des souhaits des élèves participants.

Scène concept propose de faire les orchestrations, de fournir le matériel pédagogique (partitions, cds...) et d'organiser des master-class sur le répertoire suivant :

- Batterie
- Cuivre
- Bois
- Percussions
- Vocal, violons et piano.

Les master-class se dérouleront le samedi avant la répétition générale. Le dimanche est prévu un raccord et une ou plusieurs représentations de ce concert dans le parc thermal (kiosque à musique), dans le hall de la résidence « Le Splendid » et/ou devant la Tour du Treuil - si la météo est favorable.

Coût de cette prestation : 3 500 €

Madame la Conseillère Municipale propose au Conseil Municipal de solliciter des subventions du Conseil Départemental de l'Isère et de la Communauté de Communes le Grésivaudan.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention de 1 500 € de la Communauté de Communes le Grésivaudan ainsi qu'une subvention de 1 500 € du Conseil Départemental de l'Isère.

Vote : unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

<u>Délibération n° 16/2016 – PERSONNEL COMMUNAL</u>	Rapporteur : Bernard ANSELMINO
--	---------------------------------------

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé du personnel rappelle que la commune d'Alleverd offre traditionnellement un cadeau lors d'un départ d'un employé communal.

En conséquence, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager la dépense à intervenir (nature du cadeau et montant).

Vote : unanimité

DIVERS

<u>AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE – DECISION PREFERATORALE DU 16 DECEMBRE 2015</u>	Rapporteur : Gilbert EYMIN
--	-----------------------------------

Monsieur Gilbert EYMIN, Adjoint au Maire indique que le document a été transmis au Conseil Municipal pour information.

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n° 17/2016 – <u>ACQUISITION</u> <u>D'UN TENEMENT IMMOBILIER</u>

Rapporteur : Bernard ANSELMINO

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal que la commune d'Allevard procède à l'acquisition d'un tènement immobilier situé avenue Louaraz sur la parcelle AH n° 867 d'une superficie de 394 m².

En accord avec les propriétaires (l'indivision MARTINEZ / FERNANDEZ), le prix de vente a été fixé à 38 000 €.

France Domaines a été consulté et, dans un avis en date du 04 février 2016, a indiqué que le prix négocié de 38 000 € n'appelait aucune observation de sa part.

Le Conseil Municipal décide de se porter acquéreur du tènement immobilier, situé avenue Louaraz (cadastré AH n° 867) et appartenant à l'indivision MARTINEZ / FERNANDEZ pour un montant de 38 000 €.

Il charge Maître DUFRESNE, notaire de rédiger l'acte notarié à intervenir et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Vote : unanimité

Délibération n° 18/2016 – <u>LOCATION</u>
--

Rapporteur : Bernard ANSELMINO

Sur proposition de Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal décide de louer, du 08 février 2016 au 31 mars 2016, l'appartement n° 701, situé dans la résidence le Splendid, avenue des Bains à Mademoiselle Hélène SADAUNE pour un montant de 250 € par mois charges comprises.

Vote : unanimité

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23h00.

Fait à Allevard, le 09 février 2016
Le Maire
Philippe LANGENIEUX-VILLARD